

ASPICG

Association de protection des intérêts collectifs et du cadre de vie
des chaletains de Gruissan-Plage

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'assemblée générale a été tenue par correspondance.

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 184

Nombre d'adhérents ayant pris part au vote des résolutions : 108 (soit 58,7 % des inscrits).

Conformément aux statuts, les adhérents ayant voté représentant plus de la moitié des adhérents inscrits, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Préambule :

Les adhérents ont été appelés à voter sur le projet de modification des statuts visant à adapter la gouvernance de l'association pour rendre son fonctionnement plus collégial et plus performant face aux enjeux de la protection de Gruissan-Plage et de ses résidents appelés « chaletains ».

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire portait sur :

I – Modification des statuts de l'ASPICG

Le projet des statuts modifiés joint à la convocation est adopté à l'unanimité des votants.

II – Pouvoirs pour formalités

Mandat donné à Mme. Claudine Saura et Mr. Régis Freschard pour procéder aux déclarations légales relatives aux statuts modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait en deux exemplaires, un pour l'association et un pour le dépôt légal.

Fait à Gruissan le 30 novembre 2023.

Claudine Saura
Administratrice

Régis Freschard
Administrateur

